



N° 35 - Février 2012 - Directeur de Publication : P. Molland - Comité de rédaction : C. Germain - A. Cangélosi - R. Vettoretti - Imp. Laffont (Avignon) - Tiré sur papier recyclé

DES PROJETS ET DES TRAVAUX *pour améliorer le cadre de vie*

La nouvelle année qui débute nous amène à faire le point sur les investissements en cours de réalisation et ceux à venir pour 2012, qui ont été programmés avec le souci constant de maîtriser les dépenses et les coûts, tout en souhaitant proposer des équipements publics de qualité pour un agréable cadre de vie.

En ce qui concerne les travaux commencés en 2011, une opération d’envergure est toujours en cours de réalisation pour sécuriser et embellir l’entrée du village depuis Le Thor, et réaménager la **place du Marché** et l’entrée vers la zone artisanale des *Matouses*.



Ce programme permet la réhabilitation complète de l’espace, et est mené conjointement avec la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts du Vaucluse qui prend à sa charge les travaux relevant de sa compétence, soit les deux tiers des dépenses.

La qualité paysagère attachée à ce projet devrait procurer à cet espace, jusque-là délaissé, une nouvelle dynamique économique, mais aussi un attrait

pittoresque pour les visiteurs et les Castelnovins.

Dans le centre ancien, après la démolition de la **maison Tavan** jouxtant le Portail Neuf, nous avons entrepris la restauration et la valorisation du rempart qui était jusque là hors de vue, ainsi que la création de six places de stationnement, qui sont si recherchées dans le vieux village

Pour 2012, les opérations essentielles porteront sur les aménagements de la **place de la Poste** et **l’entrée du village** (côté Avignon), entre le carrefour giratoire et l’avenue de Verdun.

La réhabilitation de la place de la Poste recréera un espace public convivial et permettra l’installation ou le déplacement de certains commerces. Au-dessus de la surface de ces bâtiments seront prévus des logements ainsi que les équipements nécessaires tel que le stationnement.

Cette opération se doit de doter le centre passager du village d’un espace commercial attractif et complémentaire à celui que nous connaissons. Le Conseil

Municipal doit poursuivre son travail de réflexion afin de prendre une décision au cours du 1^{er} semestre 2012.

Après les opérations de réfection et d’embellissement de l’avenue de Verdun, du chemin du Jas, de l’entrée du village (côté Est), nous projetons le réaménagement de **l’entrée côté Ouest**. Il s’agira d’une opération importante pour la Commune. Elle permettra de sécuriser la circulation des véhicules par un rétrécissement de la chaussée, et la création des voies destinées aux piétons et cyclistes. Le volet paysager comprend différentes plantations, des alignements d’arbres, du mobilier urbain ainsi que l’enfouissement des lignes électriques.

Dans le cadre de **l’élaboration du P.L.U**, et après les études préliminaires, le Conseil Municipal a validé le Projet d’Aménagement et de Développement Durable (**PADD**), document qui définit les orientations essentielles que sont :

La mise en valeur de l’identité agricole et naturelle

La développement maîtrisé (objectif 4300 habitants à l’horizon 2025)

Le maintien de l’activité économique

L’adaptation des équipements publics en fonction des prévisions démographiques, tout en préservant le cadre de vie.

Cette première étape nous conduit à poursuivre l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme qui pourrait être validé au troisième trimestre 2013.

Nous avons évoqué les investissements les plus importants. Après le vote du budget primitif 2012, un éditorial présentera l’ensemble des opérations d’investissement.

Pierre MOLLAND
Maire



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal s'est réuni le 9 Janvier 2012. Tous les membres étaient présents exceptés : Jean CHAPON et Stéphan POYNARD qui ont donné procuration.

Présentation du PADD (cf questions diverses ci-dessous)

Les décisions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Service eau/assainissement : établissement d'un emprunt d'un montant de 300 000 € pour achever le financement de l'opération de l'interconnexion du réseau d'eau potable.

Décisions modificatives – sur modification du tableau des effectifs du personnel communal pour prendre en compte les changements intervenants sur la carrière de certains agents.

Dénomination d'un chemin communal commun avec la Commune de Jonquerettes qui sera dénommé «**chemin des Contrebandiers**» et portera ainsi le même nom qu'à Jonquerettes.

Convention chèques-loisirs à intervenir avec la CAFV et la MSA de Vaucluse pour permettre aux familles de bénéficier d'aides pour le financement des activités des enfants.

Dossier SCI Evasion : décision de confier le dossier du pourvoi en cassation déposé par Monsieur Debru, à un avocat auprès de la Cours de Cassation.

QUESTIONS DIVERSES

En préambule à l'ouverture de la séance, M. le Maire présente ses vœux au Conseil municipal et, à travers lui, à l'ensemble de la population Castelnovine.

Il constate avec satisfaction que 19 Conseillers municipaux sur 21 (Jean Chapon et Stephan Poynard ayant donné procuration) sont présents à la séance, comme ils l'ont été tout au long de la mandature. Il les remercie pour leur participation active et se félicite de cette assiduité, que l'on retrouve très rarement dans d'autres communes.

PRESENTATION DU PADD

Comme la loi en fait expressément obligation avant l'arrêt du Projet d'aménagement et de développement durable, un débat a lieu en Conseil municipal sur ses orientations générales, afin d'arrêter par délibération le projet de PLU. Ce débat suit celui initié avec la population lors de la réunion publique du 19 décembre dernier, et a porté sur les secteurs et les grands choix réglementaires correspondants, permettant la mise en œuvre du projet communal aussi bien en matière d'urbanisme qu'en matière de protection.

Il ne s'agit donc pas d'une cartographie ni d'un règlement précis, mais uniquement d'une carte d'orientation définissant les zones devant accueillir l'habitat et les principales règles d'urbanisation, ainsi que les zones naturelles ou agricoles à protéger et les principales règles s'y appliquant.

SYNDICAT DURANCE-VENTOUX

Pour faire suite aux différentes réflexions menées sur l'alimentation en eau potable de la commune, la décision a été prise d'approcher le Syndicat Durance Ventoux, pour nous faire préciser de manière officielle les conditions déjà annoncées lors des échanges avec ce Syndicat. Mandat est donc donné au Maire de négocier les termes exacts de cet éventuel contrat d'adhésion.

RECENSEMENT

Selon les résultats officiels du recensement réalisé en **2009**, notre commune compte une population totale de **3 346 habitants**. Ce chiffre se décompose en 3249 habitants résidant sur la commune (*population municipale*) et 97 personnes *comptées à part* (comprenant notamment les personnes résidant en maison de retraite, en communauté religieuse et les étudiants résidant dans une autre commune pour leurs études). Le recensement de janvier-février **2011** donne, quant à lui, **3 270 habitants**, soit une baisse totale de 76 personnes (et de 56 personnes si on ne tient compte que de la population municipale) entre les deux recensements.

MARCHE DES PRODUCTEURS

Le bilan dressé pour la saison 2011 montre que le Marché se porte bien et qu'il a été bien fréquenté. L'emplacement sur Campbeau présente le double avantage d'être un peu plus proche du vieux village et à proximité du camping. En revanche, il n'est guère visible pour les usagers qui

empruntent l'ancienne nationale. Les avis des producteurs sont donc partagés.

De toute façon, les travaux d'aménagement de la place du Marché risquant de se prolonger au-delà de la date d'ouverture en avril, la décision a été prise de maintenir encore cette année au moins, le marché sur Campbeau.



PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le CAT La Jouvène dispose d'une nouvelle cuisine lui permettant de préparer et de servir de nombreux repas à domicile, et a demandé qu'on en informe les personnes que cela pourrait intéresser. On trouvera le détail des prestations proposées en page ci-contre.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 8 février à 18h30.

LA PENSÉE DU MOIS

La sagesse, c'est d'avoir des rêves suffisamment grands pour ne pas les perdre de vue lorsqu'on les poursuit.

Oscar Wilde

INFOS GENERALES

NUMEROS UTILES

Pharmacie de garde : Resogarde 3237
Médecins de garde : 04 90 23 16 16
Infirmières
Mme DEMEURE-LAURENT
Cabinet 04 90 22 50 97
Domicile 04 90 83 97 14
Portable 06 12 13 62 36
Mme RABBIA-LAUTIER 06 87 55 80 14
Mme LANZALAVI 06 84 53 62 22

AUTRES NUMEROS

Police / Gendarmerie 17
Pompiers 18
SAMU 15
SOS Amitié 05 63 54 20 20
Electricité 0 810 33 35 84
Gaz 0 810 89 39 00
Centre Antipoison 05 61 77 74 47

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le CAT La Jouvène (1530, route du Thor) dispose d'une nouvelle cuisine qui lui permet de proposer aux habitants de notre commune (notamment les personnes âgées ou vivant seules), un portage à domicile de repas équilibrés, livrés tous les jours.

Le cycle de renouvellement des menus est de 5 semaines, ce qui permet la variété et l'adaptation aux rythmes des saisons.

Ces menus sont validés par un responsable nutrition et respectent la mise en place d'un protocole de fabrication et de distribution rigoureux.

Ils comportent **le midi** :
Un hors d'œuvre, un plat protéique, un légume ou un féculent, Fromage, Fruit ou dessert

Et **le soir**
Un potage et un plat complet

Le prix du repas livré à domicile est de 8,50 €.

Nous demandons aux personnes intéressées de prendre contact avec la Mairie afin de mieux cerner les besoins exprimés, et conduire, le cas échéant ensuite, une démarche auprès de La Jouvène.

JOURNEES DEPARTEMENTALES DE L'APPRENTISSAGE

L'association Apprentissage Réussite 84, qui regroupe les CFA du département, invite les élèves aux 12^{èmes} **Journées de l'Apprentissage** qui se dérouleront à la salle polyvalente de Montfavet (Agroparc) les:

Mercredi 8 février de 13h30 à 17h30 consacré aux formations post bac
Jeudi 9 février 2012 de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 pour les formations allant du CAP à la Licence.

Des stands, des démonstrations et des conférences animeront ces journées pour présenter les formations accessibles en apprentissage jusqu'au diplôme d'ingénieur. Deux conférences auront lieu dans la journée du jeudi 9 février.
Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous rendre sur le site www.ar84.org ou à contacter l'un des CFA du Vaucluse.

EAU POTABLE

Dans le cadre de la surveillance de la teneur en ETBE de notre nappe aquifère, le Préfet a demandé que des mesures soient à nouveau réalisées sur notre captage. Ces mesures font apparaître une teneur en ETBE qui se situent entre 0,05 et 0,1 microgramme par litre.

Rappelons que la concentration en ETBE présente dans l'eau potable ne présente aucun risque sanitaire lorsqu'elle est inférieure à 1 microgramme par litre (elle n'altère alors que son goût), et qu'elle ne devient impropre à la consommation qu'à partir d'un taux supérieur à 60 microgrammes par litre.
La concentration de l'eau consommée dans le village ne présente donc aucun risque.

DONNEURS DE SANG

Voilà 2012, les responsables de l'association vous présentent leurs vœux. Et si vous commencez cette nouvelle année en venant donner votre sang le 17 février de 15h30 à 19h30, salle AnfosTavan, nous serions heureux de vous rencontrer.

CINEMA LA STRADA

Mercredi 29 février à 16h30 :

Le tableau de Jean-François Laguionie
(dessin animé à partir de 6 ans);

Un château, des jardins fleuris, une forêt menaçante, voilà ce qu'un Peintre, pour des raisons mystérieuses, a laissé inachevés. Dans ce tableau vivent trois sortes de personnages: les Toupins qui sont entièrement peints, les Pafinis auxquels il manque quelques couleurs et les Reufs qui ne sont que des esquisses. S'estimant supérieurs, les Toupins prennent le pouvoir, chassent les Pafinis du château et asservissent les Reufs. Persuadés que seul le Peintre peut ramener l'harmonie en finissant le tableau, Ramo, Lola et Plume décident de partir à sa recherche. Au fil de l'aventure, les questions vont se succéder : qu'est devenu le Peintre ? Pourquoi les a-t-il abandonnés ? Pourquoi a-t-il commencé à détruire certaines de ses toiles ! Connaîtront-ils un jour le secret du Peintre ?

à 20h30 : **Et si on vivait tous ensemble**

Annie, Jean, Claude, Albert et Jeanne sont liés par une solide amitié depuis plus de 40 ans. Alors quand la mémoire flanche, quand le cœur s'emballe et que le spectre de la maison de retraite pointe son nez, ils se rebellent et décident de vivre tous ensemble.

Le projet paraît fou mais même si la promiscuité dérange et réveille de vieux souvenirs, une formidable aventure commence : celle de la communauté... à 75 ans !

Fonctionnement des séances de la Strada

Les séances se déroulent le mercredi à 20h30, à raison d'une fois par mois. Pendant les congés scolaires une séance pour les enfants peut être programmée à 16h30.

La capacité de la salle des Pénitents est limitée à **72 places**.

Il n'y a pas de réservation, les places sont délivrées au moment des séances pour une entrée immédiate. Les tarifs sont les suivants : **Plein tarif**: 5,50 € : **tarif réduit** : 4 € (pour moins de 18 ans, adhérents, étudiants et chômeurs)

Abonnement pour 10 places : 45 €. Carte non nominative.

Carte d'adhésion 12 €. Cette carte est nominative, valable jusqu'au 31 août de l'année en cours et donne droit au tarif réduit.

Les dépliants sur la programmation peuvent être retirés à la mairie et à la médiathèque.

Châteauneuf de Gada

Le Conseil Municipal a, par une récente délibération, officialisé les noms et délimitations de ces deux chemins menant à Jonquerettes, celui dit des Contrebandiers venant à la suite de celui déjà ainsi dénommé dans la commune voisine. Le chemin des Mulets se prolonge d’ailleurs en chemin des Muletiers sur la commune de Saint-Saturnin, puis sur celle de Vedène. Si l’on s’interroge sur l’origine de ces deux noms, on trouvera facilement une explication pour le premier. Plus incertaine est la deuxième et, à défaut de sources et documents explicites sur la contrebande locale, nous émettrons l’hypothèse détaillée ci-dessous.

Les passages qui suivent, de Saint-Saturnin à Campbeau, le levant de la colline, traversaient une zone boisée (bois de Saint-Jean, Jouve, de la Chapelle), éloignée des habitations. Ceux qui les empruntaient se mettaient ainsi à l’abri des regards tout en s’évitant, pour se rendre de village en village, la descente dans la plaine, puis la dure remontée vers la montagne (notre colline a toujours été désignée ainsi par opposition à la plaine). Le transport sur ces chemins étroits et caillouteux ne pouvait guère se faire qu’à dos d’ânes ou de mulets. En effet ces derniers étaient particulièrement utilisés en raison de leur endurance et sobriété. Si le cheval se révélait nécessaire pour les lourds travaux de labour de la plaine ou les charrois importants, le mulet, plus économe, lui était préféré à chaque fois que c’était possible. Bien adaptés aux mauvais chemins de la colline, ils étaient appréciés aussi pour leur polyvalence au travail et leur résistance aux maladies. C’est tout naturellement qu’ils étaient utilisés sur les sentiers trop étroits pour le charroi.



Mulet bâté

Dans les zones littorales ou de montagne, les mulets étaient les auxiliaires tout désignés des contrebandiers, tel le célèbre Mandrin en Dauphiné. La contrebande n’existait pas qu’entre états ou régions.

PAR LES CHEMINS ET LES RUES

Chemin des Mulets et Chemin des contrebandiers

Elle se nourrissait aussi des interdictions et des taxes locales frappant certains produits. Introduire des marchandises ou du bétail clandestinement nécessitait d’emprunter discrètement des itinéraires hors des principaux axes, et c’est peut-être là qu’il faut trouver l’origine de nos fameux contrebandiers.



La «rèvo dōu porc» n’était pas un songe lubrique mais un impôt bien réel que l’on devait acquitter avant de tuer la bête et faire provision de cochonnailles....

Parmi les divers impôts que levaient les communes, il y en avait un, l’octroi, qui était réclamé, lors de l’entrée dans les murs ou dans le territoire communal. L’octroi est de la même nature que les péages anciens dits droits de barre ou barrières établis dès le XIVème siècle. On peut même faire remonter son origine à la Rome antique avec le droit dit de portoria qui s’appliquait sur les marchandises entrant dans les villes et les ports. Ce droit pouvait se confondre avec le «droit de rêve» (rève = recette), dit rêvo (féminin) en provençal, perçu notamment pour l’introduction ou l’abattage du bétail : la rêvo dōu porc.

L’établissement de l’octroi connu, selon les époques et les régions, des fortunes diverses. Taxe indirecte qui frappait aussi bien le bétail que des biens et denrées de consommation courante (animaux, viandes, fruits, foin, huile, conserves, charbon, briques, papier etc.) il constituait pour les communes une source de revenu notable, mais il renchérisait d’autant les marchandises qui y étaient soumises. Grande était donc la tentation d’y échapper en se livrant à des introductions

clandestines. La perception de l’octroi pouvait être directe, prendre la forme d’une régie intéressée ou d’un bail à ferme après adjudication, comme c’était le cas dans notre village.

Supprimé par la Constituante en 1791, mais rétabli 7 ans après, le «droit d’octroi et de bienfaisance» ne tarda pas à être mis en place à Gadagne en 1804, pour résorber le déficit des finances communales, mais aussi pour financer les travaux de réparation de la fontaine publique. Seuls étaient concernés par notre règlement local les animaux et viandes de boucherie. Un cahier des charges très précis et une procédure complexe s’imposaient au fermier de l’octroi désigné après adjudication parmi les personnes de moralité n’ayant pas d’intérêt dans le commerce des produits soumis à la taxe. L’affermage et les pratiques du fermier donnèrent lieu à de nombreux litiges. 10% des recettes de l’octroi devait être versées aux services du Trésor, ce qui rendait ce dernier attentif à la réalité du rendement de cet impôt. Il pouvait être très variable selon les lieux et les années. En 1817 le maire, le Marquis de Ribiers, ne pût que constater la carence de l’adjudication, aucun candidat ne s’étant présenté le jour fixé.



Février 1927, Calixte Gilles va tuer le cochon! Il en fait la déclaration à Martin Gilly cordonnier de son état et accessoirement percepteur de l’octroi qui lui délivre quittance.

Gagne, village provençal

En 1845 au contraire, six candidats se présenteront à l’adjudication, finalement enlevée par Jean Baptiste Géren associé à Eugène Brémond. En monnaie constante, le droit d’octroi était en 1931 de 3,60 € pour un cochon, 2 € pour un mouton.

La recette totale brute annuelle s’élevait alors dans notre village à environ 3000 F (1700 €) ce qui représentait moins de la moitié du salaire d’un ouvrier manœuvre. Le fermier de l’octroi devait donc exercer une autre activité plus rémunératrice.

A Jonquerettes, l’octroi fut rétabli en 1822, et il était pour cette petite commune (260 habitants au milieu du XIXème siècle) plus contraignant qu’à Gadagne. En effet les boissons (vin en cercles, en bouteilles, eau de vie, vendange etc.) y étaient, en sus du bétail, soumis. Les animaux destinés à l’abattage devaient être marqués au feu, et les agents de l’octroi pouvaient être armés.

Cet impôt ne sera définitivement supprimé qu’après la dernière guerre, à la suite de la décision prise en 1943 par le gouvernement Laval. Dans les faits, il aurait perduré à Avignon jusqu’en 1948. L’ existence du droit d’octroi était signalée au moyen de panneaux placés aux principaux points d’entrée des agglomérations. A Gadagne, ils étaient, au début du XIXème, au nombre de quatre :

- Route du Thor, au niveau de la place du marché, face au relais de poste (aujourd’hui maison Faraud),
- A l’Hôpital (ancien hôpital, angle chemin de Bonpas et rue Perrolane, blason des Simiane sur la façade),
- A Saint Sébastien (ancienne chapelle), là où le chemin de Bican rejoint l’ex RN 100, à l’est du parking des Oliviers,
- A la Tourelle, c’est-à-dire probablement sur l’actuel chemin du Jas, au niveau de la tour du même nom.

L’on devait se rendre au bureau d’octroi avant toute introduction de bétail et viandes. Ce bureau pouvait être une cabane telle celle qui aurait existé au début du XXème au débouché du chemin de la gare sur l’ex RN100, ou être constitué par l’habitation du fermier ou de son éventuel mandataire. Si le bétail que l’on faisait entrer sur le territoire communal n’était qu’en transit ou était destiné à l’engraissement, on devait retirer des bulletins d’entrepôt qui devaient être rédigés, comme les quittances, sur les imprimés officiels prévus à cet effet. Leur rédaction sur papier libre, voire leur non délivrance, la pratique d’abonnements forfaitaires tout comme le déplacement

du bureau d’octroi et les absences du percepteur seront source de nombreux litiges. Le règlement de l’octroi donnait tous droits aux agents percepteurs pour s’assurer du paiement des taxes et traquer les tricheurs, ceux en particulier qui avaient introduit clandestinement des animaux. Ils pouvaient ainsi surveiller le déplacement et l’importance des troupeaux en vérifiant étables et bergeries.

Dans les villes pourvues de remparts ou de barrières, l’octroi était réclamé aux entrées principales. Des bâtiments importants étaient parfois construits pour abriter les services. A Paris, où la contrebande s’exerçait notamment via le Bois de Boulogne, la magnifique Rotonde du Parc Monceau que vous pouvez admirer en vous rendant au musée Marmottan (Monet) est un ancien bureau d’octroi. Vous vous souvenez peut-être de celui qui existait à Avignon, devant la porte de l’Oulle. En forme d’arc de triomphe, il servit longtemps d’abri pour les voyageurs empruntant l’autocar pour Villeneuve ou Les Angles. Il fut démoli dans les années 70. Si vous circulez avenue de la Folie, près de l’endroit où se trouvait la maison de

John Stuart-Mill (cf BM de janvier) vous ne manquerez pas de jeter un œil sur l’une des dernières bornes d’octroi existantes, car elle est bien visible de la route.

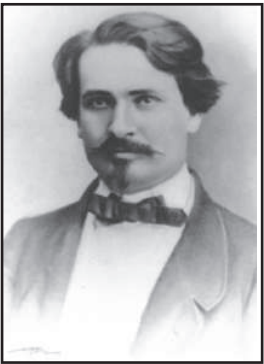


Limite d’octroi avenue de la Folie à Avignon

PETITE ANTHOLOGIE CASTELNOVINE

Pau GIERA

(1816 - 1861)



Inaugurée le 14 septembre 1974, **la Font di Felibre** honore la mémoire de poètes provençaux de notre village. M. Charles Roure, alors maire et initiateur du projet, nous a fait parvenir une série de petits textes, puisée chez ces auteurs et dénommée Petite anthologie provençale.

Giéra, qui se souvient comment il apprit de son père *«plus joyeux que s’il avait bu un coup»* la naissance de Clarisse, sa petite sœur.

*Uno bono fiero
Que bèu jour ! l’a trent’an d’acò,
Pourtave tout bèu just li braio,
Plus gai que s’avièu begu’n cop
Moun paire mounto, e dis marmaio
Lèu, lèu, venès vèire, courrès...
Vosto pichòto sor, pecaire,
Couchado dins un galant brès
Vous l’ai aducho de Beaucaire...*



(il s’agit bien sûr de la foire de Beaucaire, une des plus réputées du Midi, où l’on trouvait de tout...La petite sœur n’était donc pas née dans une rose !)

L'ATELIER DES NOUNOUS

En cette fin d'année, les parents et les enfants se sont retrouvés salle Anfos Tavan le 16 décembre pour la fête de Noël. Après un petit spectacle interprété par les enfants, le Père Noël est venu comme chaque année. Malgré quelques peurs et pleurs, le sourire est vite revenu à la vue des cadeaux et des gâteaux préparés par les nounous.



Nous vous informons que les assistantes maternelles ont des disponibilités pour la rentrée de septembre 2012 ; vous trouverez leurs coordonnées à la mairie.

INTER-CLUBS KARATE

Dernièrement a eu lieu le premier inter/clubs technique, organisé par l'équipe de Saint-Saturnin.

Durant toute cette journée, de jeunes Karatékas venus de différents clubs ont combattu dans un esprit sportif et martial. Ceux de Gadagne ont pu y démontrer leur détermination et tout particulièrement la benjamine Foda Aboukhalila qui s'est placée sur la 1^{ère} marche du podium.

Pour plus de renseignements :
www.askr-karate.com
ou au 0681 8703 73

LI BON VIVÈNT

Tous les lundis et vendredis à 14 h 30 :

scrabble, salle de Fontségugne ;

Tous les lundis et mercredis à 14 h :

Parties de **cartes** (avec organisation d'un concours le lundi), salle de l'Amistanço
Rendez-vous pour la **marche** (2h le lundi, 1h le mercredi), plateau de Campbeau.

Tous les mardis à 17 h 15 : **chants** avec *Chorilège*, salle A. Tavan.

Un mardi sur deux, de 14 h à 17 h : après-midi **tricotage**, salle de l'Amistanço.

Le mardi 7 : **jeu de société**, 15 h salle A. Tavan.

Le mercredi 22 : exceptionnellement jeu de société, à 15 h salle A. Tavan.

Tous les mercredis : à 15 h 15 plateau de Campbeau, initiation à la **pétanque**.

Tous les jeudis, à partir de 14 h, **concours de boules** sur le plateau de Campbeau.

Le **dimanche 19** : repas dansant à 12 h 30, salle de l'Arbousière (25 € pour les adhérents, 30€ pour les non-adhérents).

Pour nous contacter : Eliane Rolland : 06 30 63 63 54 ou Hervé Hugues : 06 71 52 71 96 ou @ : asslbv@laposte.net

VIE PAROISSIALE

Loto 2012

Nous étions environ 200 personnes pour notre loto paroissial traditionnel et l'association Paroissiale remercie toutes les personnes qui sont venues ou qui ont acheté des cartons et passé un agréable après-midi.

Merci à la municipalité qui nous prête la salle, à tous les commerçants, donateurs et bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Dates à retenir

Samedi 4 février «*Chandeleur*» : messe à 18 h à Jonquerettes

Mercredi 22 février «*Cendres*» messe à 11 h avec imposition des cendres aux enfants du KT, à 12 h 45 à la Chapelle St Roch pour les enfants de l'Aumônerie et à 18 h 30, messe et imposition à l'Eglise.

Parking

Il reste une place libre ; s'adresser au 0490225290 où à la maison Paroissiale les jeudis après-midi de 14h30 à 16h30 lors de la permanence des bénévoles pour aider la paroisse.

ECOLE PIERRE GOUJON

Démission impossible, le rôle et la place de chacun dans l'éducation des enfants.

Sur ce thème, l'école Pierre Goujon, en partenariat avec le CLAS et avec la participation des CEMEA invite les parents à une *conférence-débat*, le **mardi 14 février** à 20h30, salle Jean Garcin (château de la Chapelle).

C'est l'auteur de l'ouvrage éponyme qui interviendra pour proposer quelques repères. Un échange collectif permettra ensuite, de clarifier la place et le rôle de chaque adulte auprès des enfants. La coopération nécessaire entre les différents acteurs pour que l'éducation puisse être paisible et efficace, sera également abordée.



SPORTING CLUB

Ce mois-ci, ce sont des enfants nés entre 1997 et 1999 (13 ans à 15 ans) que nous vous présentons. Nous les appelons les **U14/U15** en référence à leur âge. Cette équipe joue un championnat de *préexcellence*, dans lequel les rencontres se déroulent le dimanche matin sur le stade d'un village voisin ou sur notre stade de la Galère.



TENNIS CLUB

L'Assemblée Générale de la Ligue de Provence s'est tenue au Pasino d'Aix en Provence, un cadre qui sied bien aux rencontres festives. Le club était représenté par son Président et Olivier Baroncelli.

Rencontre festive certes, mais la ligue n'est pas à la noce avec une perte d'effectif - notamment chez les jeunes - significative d'un malaise quelque part. Les responsables sont à la recherche de solution : 2012 sera cruciale.

L'actualité assombrie a donné à cette assemblée une qualité reconfortante avec des intervenants à la hauteur des thèmes réclamés par un auditoire sensible et grave. C'est en se référant à cette réalité que la comparaison avec le T C Campbeau ne peut que nous réjouir.

Il semble que les instances départementales et régionales ne se sont pas trompées, s'agissant des récompenses annuelles. La remise de la médaille de vermeil au Président n'apparaît pas comme un épiphénomène ; c'est la totalité de l'Association qui est honorée. Le sérieux de nos responsables, l'ambiance sereine permanente, le sens de l'accueil et du suivi, font que les nouveaux se mêlent aux anciens naturellement. Ainsi, la préposée à l'animation de l'assemblée a pu conclure: «*Tennis Club Campbeau, Châteauneuf de Gadagne, un club riche de convivialité*».

Souhaitons que - période de vœux !- ça dure Souhaitons aussi pour tous les adhérents et leurs proches, un cru 2012 fabuleux.

ESCOLO DE FONT- SEGUGNO

Jeudi 2 Février à 16h, salo A. Tavan, parlaren la lengo. Sias li bèn-vengu.

Les cours et la chorale continuent les lundis et mercredis.

La Vihado aura lieu le **23 Mars** à la salle de l'Arbousière à 20h 30.

L'après-midi des treize desserts a rassemblé 130 personnes qui ont apprécié la chorale, notamment les chants de pastorale par P. Teyssier et J.M. Galas, repris en chœur. Les escoulan ont interprété une saynète fort sympathique. Merci à tous.



QUARTIER LIBRE

La Troupe Quartier Libre est en pleine répétition depuis octobre pour sa prochaine création pour le festival off d'Avignon 2012. Elle travaille sur une comédie grinçante moderne d'un auteur contemporain.

Urgent : elle recherche pour le Festival, une adolescente et un adolescent motivés pour rejouer une création de 2001 (Monsieur Fugue ou le mal de Terre de Liliane Atlan)

Pour audition téléphoner à Gérard Zachayus au 0490225337

LES VIEUX CRAMPONS



CAVALIERS DU COMTAT

A l'occasion des prochaines vacances de nombreuses activités sont proposées pour les jeunes et les moins jeunes par le Centre Equestre Labellisé Les Cavaliers du Comtat.

Venez découvrir le contact fabuleux des chevaux et des poneys au sein d'un club à taille humaine possédant le label qualité « Ecole Française d'Equitation » dans les catégories chevaux et poneys.

Nos enseignants formés spécialement à ces disciplines sauront vous transmettre leur passion.

Le programme complet des stages est à votre disposition sur le site www.cavaliersducomtat.com

Plus d'information par téléphone au 06 07 09 12 43 ou au 06 60 08 43 76.

VELO CLUB

Les dirigeants, éducateurs, coureurs et parents du vélo club vous présentent leurs meilleurs vœux et vous souhaitent tout ce que vous pouvez désirer.

Un grand merci également aux 550 personnes qui ont participé au loto et aux sponsors, aux généreux donateurs et à tous les bénévoles qui ont permis sa réussite totale.

Au niveau des résultats, peu d'évènements ce mois-ci, car beaucoup de coureurs sont en coupure. Ceux qui s'adonnent au cyclocross ont terminé la saison hivernale le quinze janvier avec la finale du challenge de Provence. A ce challenge, Fabregoule Geoffrey termine deuxième en cadets, Tamisier Anthony cinquième en juniors et Galanti Mélissandre est deuxième chez les féminines. Avant cela, May Kilian avait terminé troisième et Fabregoule Geoffrey quatrième au championnat inter régions à Agde le 31 décembre. Autre résultat notable de la part cette fois-ci des "anciens" du club Plauche Frédéric et Jullian Christophe qui terminent respectivement huitième et dixième du cyclocross de Nîmes. Il faut dire qu'en tant que papas ils sont un peu obligés de se faire violence sinon leur autorité paternelle sera mise à mal au vu des très bons résultats de leurs enfants. Pour être complet au sujet du cyclocross, nous terminerons par la cinquante-troisième place de Fabregoule Geoffrey au championnat de France à Quelneuc (56). L'apprentissage du niveau national n'est pas de tout repos car la valeur des coureurs est très élevée. Pour récupérer, les coureurs iront, ce mois-ci, se faire plaisir sur la piste de Cavaillon à l'occasion des quatre samedis du trophée Baltiéro.

Une annonce festive pour conclure en vous signalant le **repas du club** qui aura lieu le **samedi 31 mars** à la salle de l'Arbousière. Retenez votre soirée.

MEDIATHEQUE

Vernissage **Mardi 7 février** à 19h

Exposition « *Fragments* » par Claude Boussier

Du mardi 7 février au vendredi 9 mars

« *Des beaux-arts en Avignon, puis d'ateliers en visites de musées, un chemin d'autodidacte s'est tracé. (...) Je réalise ainsi une succession de couches colorées donnant naissance à des clichés dont je limite le tirage.*

Natif de Gadagne, connu comme vigneron, je veux par cette expo montrer un autre côté de ma personnalité de passionné. » Claude Boussier

Visite aux heures d'ouverture

Heure du conte **Samedi 11 février** à 10h30

à la Salle des Pénitents « *Où est Pallina ?* », par Lucia Carbone

Voyage poético-chorégraphique pour enfants de 6 mois à 4 ans

Spectacle gratuit, sur réservation (à la bibliothèque ou au 04.90.22.42.50).

Atelier d'écritures poétiques «enfances»

Samedis 11 et 18 février de 9h30 à 12h30

En partenariat avec l'association *Mots@Mots*, la bibliothèque vous propose un nouveau cycle d'ateliers d'écriture.

« *Il s'agira, ensemble, de faire pousser quelques fleurs sur le bitume de la vie actuelle, de s'essayer à vivre, lire, écrire, rire ensemble... ça rimera ou pas... Ces temps nous veulent consommateurs, réagissons et soyons créateurs ! Comme le dit Robert Guédiguian, poète de la pellicule : Cessons d'avoir peur, il faut réenchanter le monde...* ». L Sauzade

Vous pourrez vous inspirer, à votre gré, de l'exposition « *Fragments* » de Claude Boussier.

Participation aux 2 ateliers conseillée mais non obligatoire ; les inscrits au 1^{er} atelier restant prioritaires. A partir de 12 ans. gratuit.

Restitution des productions le samedi 18 février à 18h

Renseignements et inscriptions à la bibliothèque au 04.90.22.42.50

Zoom sur...le Catalogue en Ligne

Vous pouvez désormais consulter le catalogue de la médiathèque depuis le site de la Ville > Rubrique Vivre à Gadagne > Rubrique Bibliothèque <http://www.chhateauneufdegadagne.fr/index.cfm?srub=71-la-mediathèque-raoul-milhaud>.

Il est donc possible, à distance, de faire une recherche thématique, de vérifier la disponibilité d'un livre ou d'un CD ou de visualiser la liste des nouveautés. Vous avez aussi accès à votre compte Usager (date de renouvellement de votre abonnement, liste de vos prêts et leur date de retour, liste de vos réservations en cours) depuis lequel vous pouvez effectuer vous-même des réservations et prolonger les documents que vous souhaitez dans la limite des paramètres imposés par la médiathèque.

Profitez-en pour vérifier si vous avez bien indiqué aux bibliothécaires votre adresse mail afin de recevoir vos avis de réservations et vos éventuels rappels par courrier électronique.

Pour plus de renseignements, s'adresser à la Médiathèque (04.90.22.42.50).

